



ENGAGÉ·ES **POUR** LES CONTRACTUEL·LES ET LE SERVICE PUBLIC

Une commission où défendre votre dossier !

Jusqu'à maintenant, les commissions consultatives paritaires (CCP) n'étaient réunies que pour traiter des cas de licenciement et de sanctions disciplinaires des agent·es contractuel·les.

En 2022, ça change ! Les contractuel·les pourront faire appel à la commission et à leurs représentant·es en cas de refus de temps partiel, de congé formation ou d'autorisation d'absence... **Il sera aussi possible de faire un recours** devant la commission pour demander la révision du compte-rendu de l'entretien professionnel. C'est donc pour exercer des droits nouveaux que les contractuel·les sont appelé·es à voter en décembre 2022, pour la FSU. **Vous pourrez compter sur les commissaires paritaires de la FSU.** Comme vous, ils et elles exercent dans les établissements ou les services et ne sont pas déconnecté·es des réalités professionnelles.

Avec la FSU pour gagner !

À quoi sert la commission consultative paritaire (CCP)

Les agent·es non titulaires ont des délégué·es du personnel qui vous représentent dans une instance qui traite de vos situations personnelles. Cette instance, la CCP, est un lieu où vos délégué·es peuvent exercer un regard sur les pratiques de votre administration.

Ils peuvent intervenir sur les refus :

- de bénéfice de divers congés ;
- d'une demande d'actions de formation ;
- de dispense d'un agent de l'obligation de service ;
- des litiges d'ordre individuel relatifs aux **conditions d'exercice du temps partiel** ;
- d'autorisation d'accomplir un service à temps partiel ;
- d'autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue ;
- de la révision du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- d'une demande de mobilisation du compte personnel de formation ;
- d'une demande initiale ou de renouvellement de télétravail ;
- d'une demande de congés au titre du compte épargne-temps.



**Pour gagner toutes et tous ensemble,
VOTEZ FSU !**

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec la FSU





Pas de système éducatif sans nous !

Halte à la précarité !

Titularisation = stabilité dans sa vie !

À travail égal, salaire égal !

Emploi

Gagner un plan de titularisation et préparer l'avenir

La précarité est favorisée massivement par la loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, qui met en concurrence emploi titulaire et recours au contrat. **La précarité touche environ 10 % des personnels dans l'enseignement scolaire** mais peut atteindre des proportions plus importantes dans les universités et des établissements publics. **Il faut stopper cette précarité qui fragilise la vie des collègues**, souvent les moins payé-es et dont la peur du lendemain constitue un élément de mal-vie.

Aussi, les syndicats de la FSU exigent :

- **un plan de titularisation** ouvert à tous les contractuel·les en poste ou au chômage, permettant la valorisation de l'expérience professionnelle ;
- **un droit à la formation** garanti par des décharges de services et des congés formation.

Revaloriser les salaires

Pour les contractuel·les, l'enjeu de l'égalité de traitement et de la reconnaissance salariale de leur contribution au service public d'éducation est au cœur de nos revendications :

- **à travail égal, salaire égal** entre titulaires et contractuel·les,
- **une grille de rémunération nationale** pour mettre fin aux disparités entre académies,
- **la prise en compte du niveau de qualification** et de l'expérience professionnelle dès le recrutement,
- **l'automatisme de la réévaluation régulière** des rémunérations, y compris pour les CDD,
- le versement des indemnités de vacances au prorata du temps travaillé.

Les syndicats de la FSU s'engagent et agissent pour :

- **l'élargissement du rôle des CCP** pour garantir la transparence et l'équité dans les actes de gestion de tous (renouvellements de contrats, affectations, avancement des rémunérations...)
- **l'obtention de contrats longs** évitant l'alternance fréquente entre chômage et travail ;
- **l'application de la portabilité du CDI** d'une académie à l'autre mais aussi d'une administration publique à une autre ;
- **la fin des discriminations** en raison de l'état de santé, de grossesse, etc. des personnels ;
- **le versement des primes** et indemnités identiques à celles perçues par les titulaires.

Pour défendre ces revendications en CCP

Voter pour la FSU, c'est voter pour élire des représentant·es du SNASUB-FSU, du SNICS-FSU et du SNUAS-FSU, vos syndicats, dans les CCP.

C'est se doter :

- **d' élu·es travaillant à vos côtés**, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation et de rémunération ;
- **de syndicats attachés à l'unité** et la cohérence du système éducatif, fortement implantés dans les services et les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun.



Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec la FSU

